ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 25704

Texte de la question

M. Gilbert Gantier rappelle à M. le ministre des affaires étrangères que c'est le 8 avril 1904 que furent signés à Londres par lord Lansdowne, secrétaire au Foreign Office, et Paul Cambon, ambassadeur de France, les accords qui ont marqué le début de l'Entente cordiale. Il lui demande si des manifestations particulières ont été prévues en France et en Grande-Bretagne afin de célébrer ce centième anniversaire du rapprochement entre les deux pays.

Texte de la réponse

Lors du 25e sommet franco-britannique du Touquet, le 4 février 2003, le Président de la République et le Premier ministre britannique ont annoncé la préparation conjointe de la commémoration du centenaire de l'Entente cordiale. A cet effet, ils ont chargé les ambassadeurs de France à Londres et du Royaume-Uni à Paris de rédiger un rapport conjoint suggérant une série de manifestations qui entreraient dans le cadre de cette célébration. Ce rapport, ainsi qu'une liste d'initiatives, ont été remis le 23 juillet dernier au Président de la République et au Premier ministre britannique, qui les ont agréés. Le centenaire de l'Entente cordiale ne sera pas tant l'occasion de commémorer un important événement historique dans l'histoire de la Grande-Bretagne et de la France qu'une célébration tournée vers l'avenir et axée en grande partie vers les nouvelles générations. Les manifestations viseront aussi à mettre en relief l'étroitesse et la complémentarité des relations entre les deux pays et couvriront des domaines très différents, politique, économique, culturel, éducatif, sportif, illustrant par là même la diversité de nos rapports. Elles concerneront donc également les représentants de la société civile, et seront l'occasion de contacts entre chercheurs, universitaires, médias, associations... La célébration de ce centenaire se situera entre avril et octobre 2004.

Données clés

Auteur : M. Gilbert Gantier
Circonscription : Paris (15e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25704
Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7557
Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8778